



SAINTÉ TRAIL URBAIN

REGLEMENT

Sommaire

Article 1 – Organisation

Article 2 – Parcours

Article 3 – Participants

Article 4 – Départ – Arrivée – Horaires

Article 5 – Sécurité

Article 6 – Inscriptions

Article 7 – Droits d'engagement

Article 8 – Dossards

Article 9 – Classements – Récompenses

Article 10 – Assurance

Article 11 – Droit à l'image – CNIL

Article 12 – Annulation – Remboursement

Article 13 – Litiges

Article 14 – Engagement contractuel

Article 1 – Organisation

Le Trail Urbain de Saint-Étienne (STU) est organisé par l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois (OMSS). Un open Halloween de 5 km, sans chronométrage, ouvert à tous à partir de 10 ans, se déroulera le samedi 31 octobre, départ 18h30. Les courses officielles auront lieu le

dimanche 1er novembre 2026.

Départ : Parc François-Mitterrand – 42000 Saint-Étienne.

Article 2 – Parcours

- 42 km +D 1220m : 4 ravitaillements
- 32 km +D 655m : 3 ravitaillements
- 21 km +D 365m : 2 ravitaillements
- 12 km +D 144m : 1 ravitaillement

Les courses se disputent uniquement en individuel (pas de relais). L'organisateur peut modifier parcours, kilométrage ou horaires pour raisons de sécurité. Un ravitaillement final est prévu pour tous. Le STU est un éco-trail: aucun gobelet distribué, chaque participant doit apporter le sien. Une éco-cup est remise à l'arrivée.

Article 3 – Participants

- 42 km & 32 km: nés en 2007 et avant (espoirs, seniors, masters). Non ouvert aux coureurs en fauteuil (dénivelé).
- 21 km: à partir d'espoirs (2007 et avant). Non ouvert aux coureurs en fauteuil.
- 12 km: à partir de cadets (2010–2011), autorisation parentale pour les mineurs. Ouvert aux Joëlettes.

Article 4 – Départ – Arrivée – Horaires

- 42 km & 32 km : 8h30 → 15h
- 21 km : 8h45 → 13h
- 12 km : 9h → 12h

Accès au sas réservé aux coureurs avec dossard.

Barrières horaires :

- 31 km : après 11h30 → dossard à rendre
- 42 km : après 12h30 → dossard à rendre

Au-delà : parcours non sécurisé, coureurs hors course.

Article 5 – Sécurité

Sécurité assurée (police municipale, signaleurs, balisage et rubalise). Assistance médicale disponible avec médecin et secouristes. Réserve d'eau obligatoire (porte-bidon ou

Camelbak). En cas d'abandon, signalement obligatoire et restitution du dossard et de la puce. Respect de l'environnement exigé : tout jet de déchet entraîne disqualification.

Article 6 – Inscriptions

Documents acceptés :

- Licence FFA compétition valide
- PPS 2026

Pour les mineurs :

- Licence FFA OU questionnaire de santé OU certificat médical < 6 mois si nécessaire
- Autorisation parentale

Inscription possible > 3 mois avant l'épreuve, PPS à charger ultérieurement.

Article 7 – Droits d'engagement

	Jusqu'au 09/08	Jusqu'au 29/10
42 km	30 €	50 €
30 km	25 €	40 €
21 km	20 €	30 €
12 km	15 €	20 €

Frais de dossier à la charge des coureurs.

Inscriptions : LOGICOURSE.fr jusqu'au 29/10/2026 minuit. Dossards personnalisés jusqu'au 6 octobre.

Pas d'inscription le dimanche matin

Article 8 – Les dossards

Remise à la salle Omnisport:

- Vendredi 30 octobre : 17h–19h
- Samedi 31 octobre : 14h–18h
- Dimanche : à partir de 7h jusqu'à –30 min avant chaque départ

Carte d'identité obligatoire.

Article 9 – Classements – Récompenses

- Classement scratch + 1ers de chaque catégorie
- Remise des prix à partir de 11h30
- Récompenses réservées aux coureurs présents
- Open Halloween 5 km : limité à 1000 participants

Article 10 – Assurance

- Responsabilité civile: souscrite par l'organisateur
- Individuelle accident: via licence FFA ou assurance personnelle L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou course sans dossard.

Article 11 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'exploitation de leur image par l'organisation, médias et partenaires. Droit d'accès et rectification des données (loi Informatique et Libertés).

Article 12 – Annulation – Remboursement

- Jusqu'au 24 septembre : 100 % remboursé(hors frais bancaires)
- Après le 24 septembre :
 - Si crise sanitaire → 50 % remboursé
 - Moins de 5 € → pas de remboursement

Article 13 – Litiges

Tout litige sera tranché par l'organisateur.

Article 14 – Engagement contractuel

L'inscription vaut acceptation totale du règlement.

Fait à St-Etienne le 08/07/2026